

**La délégation Suisse de l’AIRHM et la fondation Ensemble organisent
une demi-journée d’études intitulée :**

Désinstitutionalisation et nouvelles formes d’habitats

**Le vendredi 30 novembre 2018
de 13h30 à 17h30
à la CODHA, 7 chemin du 23-Août, 1205 Genève**

Argumentaire :

Des changements de paradigmes sont survenus au cours des trente dernières années concernant l’accompagnement des personnes en situation de handicap ayant une déficience intellectuelle (DI). Ils ont apporté des modifications dans les services et soutiens qui leur sont offerts.

Avant 1980, en Europe et dans bien des endroits dans le monde, la « prise en charge » des personnes ayant une DI fut ségrégative, elle était dominée par la mise à l’écart des personnes dans des hôpitaux, internats ou institutions spécialisées dominées par des approches médicales et de réadaptation. Durant cette période en Suisse, une grande partie des adultes ayant une DI vivait dans de grandes institutions spécialisées. Celles-ci étaient la plupart du temps situées à l’écart de la ville. Progressivement, une remise en question de cette « prise en charge » institutionnelle a émergé.

Les années 1990 furent marquées par l’accentuation de la place accordée aux droits humains dans l’accompagnement des personnes en situation de handicap avec une attention particulière portée à leur environnement. Le handicap est alors décrit comme une ou des situations résultant d’obstacles présents dans l’environnement qui empêchent de participer à la communauté. Suivent les années 2000 où se répand l’idée que la participation sociale et son contraire, les situations de handicap, dépendent de l’interaction entre des caractéristiques individuelles et les conditions présentes dans l’environnement (PPH, 1998 ; CIF, 2002). Se multiplient alors des projets visant la participation et l’inclusion des personnes dans différents domaines de la vie tels que l’école, le travail, les arts, les loisirs et l’habitat.

Au niveau de l’habitat, coexistent actuellement en Suisse des lieux de vie situés en institution spécialisée, des appartements autonomes ou d’autres espaces de vie intégrés dans des résidences ordinaires ainsi que des habitats mixtes situés dans des immeubles ou quartiers réunissant différents publics (famille, personnes âgées, étudiant.e.s, personnes en situation de handicap, etc.).

Pour les personnes en situation de handicap, la CDPH, la LHand et les diverses lois suisses promeuvent le développement de formes d’habitats variées dans la collectivité avec pour objectifs l’autodétermination et une participation sociale accrue des personnes.

Cette journée d’études vise à décrire et questionner les formes d’habitats proposées aux personnes ayant une DI et à imaginer celles qui restent à inventer, en s’inspirant d’expériences réalisées en Suisse et à l’étranger.

Programme

13h30-13h45	Accueil et mot de bienvenue	Rachel Sermier-Dessemontet Professeure, HEP-Vaud Responsable délégation suisse AIRHM
13h45-14h30	De la prise en charge à l'accompagnement : un changement de paradigme découlant de la CDPH. Repenser les institutions vers une personnalisation des prestations.	Pierre Margot-Cattin, Professeur, Hets-Valais (HES-SO)
14h30-15h15	Réponses et ajustements d'un établissement pour personnes en situation de handicap face aux besoins d'habitats inclusifs	Jérôme Laederach, Directeur général fondation Ensemble
15h15-15h45	Pause	
15h45-16h30	L'accompagnement à la vie autonome au domicile	Anne-Laure Spitsas, Psychologue et invité.e.s
16h30-17h15	L'expérience de désinstitutionalisation des enfants dans trois pays de l'Est : la Russie, la Géorgie et le Kazakhstan	Diana Filatova, Responsable de Projet Bice ; Manon Masse, Professeure Hets Genève (HES-SO) et Geneviève Piérart, Professeure Hets Fribourg (HES-SO)
17h15-17h30	Conclusion et synthèse de la journée	Manon Masse Présidente de l'AIRHM
17h30-18h30	Apéritif	

Inscription obligatoire par courriel à Mme Elena Portolès Nikles : e.portoles@fondation-ensemble.ch

Nombre de places limité à 70

Membres AIRHM, collaborateur/trice.s, résident.e.s et travailleurs Fondation Ensemble : gratuit

Etudiant.e.s, parents : 10 CHF

Professionnel.le.s socio-éducatifs et santé, professeur.e.s, chercheur.e.s, autres : 25 CHF

Le paiement se fait à l'entrée dès 13h00

A la suite se déroulera l'Assemblée Générale annuelle de l'AIRHM de 18h30 à 20h00